**EQUIVALENCE BAFD**

**Les fonctions de direction** **peuvent être exercées** dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme **par les titulaires des titres ou diplômes suivants** **justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs**, dont une au moins en accueil collectif de mineurs :

- diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD) ;

- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ;

- diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP) ;

- certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE) ;

- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) spécialité activités sociales-vie locale ;

- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport auquel est associé l'unité capitalisable complémentaire “ direction d'un accueil collectif de mineurs ” ou le certificat complémentaire “ direction d'un accueil collectif de mineurs ;

- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tous publics ;

- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième et troisième degré ;

- brevet d'Etat d'alpinisme ;

- brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT) ;

- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ;

- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation ;

- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;

- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

- diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;

- moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;

- certificat technique branche entraînement physique et sportif ;

- diplôme professionnel de professeur des écoles ;

- certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur ;

- certificat d'aptitude au professorat ;

- agrégation du second degré ;

- certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation ;

- attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur ;

- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

- diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles ;

- licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;

- diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne ;

- diplôme d'Etat d'alpinisme - guide de haute montagne ;

- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique de fond ;

- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin ;

- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;

- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;

- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;

- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;

- licence professionnelle métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ;

- licence professionnelle animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;

- certificat d'aptitude au professorat des écoles ;

- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;

- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;

- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel ;

- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité “ animateur ” mention “ loisirs tous publics ”.